

# CHEZ MILEE, APRÈS LE TEMPS MAX, UN MAX DE SANCTIONS !

**Pour éviter des licenciements économiques douteux, Milee a décidé d'accélérer un système illégal, déjà en place depuis 2021 et dénué de toute humanité : le licenciement abusif pour faute.**

**D**étruire la vie de ses salariés et pour certains aussi de leur famille, avec pour conséquence, la perte de leur logement, pour finir par aller vivre dans la rue, et ce en prétextant des fautes non avérées pour les licencier, cela n'empêche absolument pas nos dirigeants de dormir.

Car eux, sont prêts à tout pour gratter des économies ! Tout ça pour diminuer drastiquement le nombre de salariés dans l'entreprise, et ce à moindre coût !

Depuis fin janvier, de nombreux employés nous contactent à ce sujet : chauffeurs livreurs de colis et distributeurs. Lorsque ces quelques encadrants (cadres et AM) peu scrupuleux auront fait le ménage, ils seront à leurs tour licenciés, mais eux, n'en doutez pas, de manière économique !

Nous sommes tous dans le même bateau. Donc, employés, agents de maîtrise et cadres, serrons-

**Car eux, sont prêts à tout pour gratter des économies ! Tout ça pour diminuer drastiquement le nombre de salariés dans l'entreprise, et ce à moindre coût !**

nous plutôt les coudes, afin d'empêcher ces licenciements au rabais !

Parfois, ça commence par des courriers de recadrage, des avertissements, voire des mises à pied. Si vous êtes victime d'une de ces trois sanctions, si celles-ci ne sont pas avérées, il faut absolument les contester par lettre recommandée avec accusé de réception et demander l'aide de la CGT, pour que cela n'aille pas plus loin.

Dans le cas d'une convocation en vue de votre licenciement, **ne signez pas le courrier de remise en main propre, laissez l'entreprise vous l'envoyer en courrier recommandé avec accusé de réception**, vous gagnerez ainsi du temps, pour préparer votre défense !

Et pendant ce temps, au siège, on continue d'embaucher des Directeurs, qui eux, coûtent très cher à l'entreprise. Mais tout va bien au pays des bisounours !

**LA CGT EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À FAIRE VALOIR LES DROITS DE TOUS LES SALARIÉS ! ALORS N'HÉSITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT !**

**Contacts :**

**Sébastien Bernard,**  
délégué syndical central :  
07 83 86 33 08 / snbd04@

gmail.com

Sites : <https://lacgtmilee.over-blog.com> ; <https://filpac-cgt.fr/> ;

Facebook « **page La CGT MILEE/ groupe MILEE salariés** » ;

la chaîne <https://www.youtube.com/@cgtMILEE> et téléchargez l'application en utilisant ce lien : <https://appsgeyser.io/16204242/LA-CGT-MILEE>

